



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOIRET

PRÉFECTURE
Direction des collectivités
locales et de l'aménagement
Bureau de l'aménagement
et de l'urbanisme

**SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE
POUR LE DÉVELOPPEMENT ORLÉANAIS
(S.E.M.D.O.)**

***ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) CARMES-MADELEINE
A ORLÉANS***

A R R E T E

portant ouverture des enquêtes publiques conjointes :

- préalable à la déclaration d'utilité publique (D.U.P.) des travaux d'aménagement de la ZAC Carmes-Madeleine à Orléans,
- préalable à la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme (POS valant PLU) de la commune d'Orléans,
- parcellaire, en vue de l'identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés,

A R R E T E

**Le Préfet de la Région Centre
Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R 11-3, R 11-14-1 à 11-14-15,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-16 et R 123-23,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1, R 122-1 à 16, L123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Orléans du 18 juin 2010 approuvant le dossier de création de la ZAC Carmes-Madeleine,

Vu le POS valant PLU de la ville d'Orléans approuvé le 31 décembre 1982 et partiellement révisé le 23 octobre 1988,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Orléans en date du 22 octobre 2010 désignant la SEMDO comme concessionnaire du projet d'aménagement de la ZAC Carmes-Madeleine,

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 3 novembre 2010 ainsi que son avenant n°1 signé le 13 juillet 2011, autorisant la SEMDO à solliciter à son profit la déclaration d'utilité publique de cette opération,

Vu la demande du Directeur Général de la S.E.M.D.O. en date du 2 août 2011 sollicitant l'ouverture des enquêtes publiques réglementaires en vue de procéder aux travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC Carmes-Madeleine,

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 3 octobre 2011,

Vu les dossiers à soumettre aux enquêtes publiques conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la ZAC, à la mise en compatibilité du POS valant PLU de la ville d'Orléans et parcellaire,

Vu le procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 27 septembre 2011 en Préfecture, en vue de la mise en compatibilité du POS valant PLU de la ville d'Orléans,

Vu l'ordonnance n° E11000284/45 du 14 octobre 2011 de Madame le Président du Tribunal Administratif d'Orléans portant désignation de la commission d'enquête,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRETE :

Article 1er : Il sera procédé conjointement, **du mardi 15 novembre au samedi 17 décembre 2011 inclus**, aux enquêtes publiques portant sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la ZAC Carmes-Madeleine,
- la mise en compatibilité du POS valant PLU de la ville d'Orléans,
- l'identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés.

Article 2 : Sont désignés comme membres de la commission d'enquête :

- **Monsieur Richard RATINAUD**, colonel en retraite, Président,
- **Monsieur Guy SCHNOERING**, délégué régional au tourisme en retraite, Membre titulaire,
- **Monsieur Michel BADAIRE**, technicien SICAP en retraite, Membre titulaire,
- **Monsieur Rémi GALOYER**, ingénieur en retraite, Membre suppléant.

La commission d'enquête aura son siège en mairie d'Orléans où toutes correspondances pourront lui être adressées.

Article 3 : **Du mardi 15 novembre au samedi 17 décembre 2011 inclus**, les pièces des dossiers à soumettre à enquêtes publiques seront déposées en mairie d'Orléans- Place de l'Etape, (siège de l'enquête) où toutes les personnes intéressées pourront en prendre connaissance:

- **du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30**
- **le vendredi de 8h30 à 17h00**
- **le samedi de 9h00 à 12h00**

Les personnes qui le désireraient pourront, au cours de cette période, soit consigner leurs observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit aux membres de la commission d'enquête, en mairie d'Orléans, Place de l'Etape, où elles seront annexées aux registres d'enquêtes.

Article 4 : En outre, des membres de la commission recevront les observations du public à la mairie d'Orléans, Place de l'Etape :

- le mardi 15 novembre 2011 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 24 novembre 2011 de 14h30 à 17h30
- le mardi 29 novembre 2011 de 14h30 à 17h30
- le jeudi 8 décembre 2011 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 14 décembre 2011 de 14h30 à 17h30
- le samedi 17 décembre 2011 de 9h00 à 12h00

Article 5: Un avis, faisant connaître au public l'ouverture des enquêtes, sera affiché à la porte centrale de la mairie et publié par tous les procédés en usage dans la commune.

Cet avis sera en outre, par les soins de la Préfecture, inséré en caractères apparents dans deux journaux locaux publiés dans le département, une première fois quinze jours au moins avant le début des enquêtes et une seconde fois dans les huit premiers jours de celles-ci.

Article 6: A l'expiration du délai d'enquêtes, les registres d'enquêtes seront clos par le Président de la commission d'enquête qui les transmettra dans un délai d'un mois, au Préfet du Loiret, accompagnés des dossiers et des rapports et conclusions de la commission d'enquête.

La commission d'enquête examinera les observations formulées au cours des enquêtes, entendra toute personne qu'elle jugera utile de consulter et formulera un avis motivé sur l'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité du P.O.S./P.L.U. de la commune d'Orléans et sur le parcellaire.

Article 7: Une copie des rapports et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un délai d'un an, à la mairie d'Orléans ainsi qu'à la Préfecture du Loiret (Direction des collectivités locales et de l'aménagement, bureau de l'aménagement et de l'urbanisme).

Article 8 : A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret sera amené à statuer sur l'utilité publique du projet.

Article 9 : Les informations relatives au projet considéré peuvent être obtenues auprès de la SEMDO, 6 avenue Jean Zay à Orléans.

Article 10: Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Maire d'Orléans et les membres de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet de la publication réglementaire, et dont une copie sera en outre notifiée au Directeur Départemental des Territoires, ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques.

Fait à ORLEANS, le 19 OCT. 2011

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Antoine GUERIN

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE
POUR LE DEVELOPPEMENT ORLEANAIS (SEMDO)**

ZAC CARMES-MADELEINE à ORLEANS

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du **19 OCT. 2011** il sera procédé conjointement, **du mardi 15 novembre au samedi 17 décembre 2011 inclus**, sur le territoire de la commune d'ORLEANS, aux enquêtes publiques conjointes préalables :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la ZAC Carmes-Madeleine située sur la commune d'Orléans,
- à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme (P.OS valant P.L.U.) de la ville d'Orléans
- parcellaire, en vue de l'identification des parcelles, la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés

Pendant toute la durée des enquêtes, soit du **mardi 15 novembre au samedi 17 décembre 2011 inclus**, les pièces des dossiers afférentes aux enquêtes précitées, seront tenues à disposition du public à la **mairie d'Orléans, Place de l'Etape**, siège des enquêtes, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux soit :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 17h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Les personnes qui le désireraient pourront, au cours de cette période, soit consigner leurs observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet, soit les adresser, par écrit, en mairie d'Orléans, Place de l'Etape, à l'attention de **M. Richard RATINAUD**, colonel en retraite, Président de la commission d'enquêtes, **M. Guy SCHNOERING**, délégué régional au tourisme en retraite, **M. Michel BADAIRE**, technicien SICAP en retraite, commissaires-enquêteurs, chargés de diligenter ces enquêtes.

Des membres de la commission d'enquête recevront les observations du public à la mairie d'Orléans, Place de l'Etape :

- le mardi 15 novembre 2011 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 24 novembre 2011 de 14h30 à 17h30
- le mardi 29 novembre 2011 de 14h30 à 17h30
- le jeudi 8 décembre 2011 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 14 décembre 2011 de 14h30 à 17h30
- le samedi 17 décembre 2011 de 9h00 à 12h00

Les rapports et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an, en mairie d'Orléans ainsi qu'à la Préfecture du Loiret (Direction des collectivités locales et de l'aménagement- Bureau de l'aménagement et de l'urbanisme).

**Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,**


Antoine GUERIN